

# Fiche technique

## Troisième cycle en maïeutique

Janvier 2021

## SOMMAIRE

<b>I. Glossaire</b>	<b>3</b>
<b>II. Introduction</b>	<b>3</b>
<b>III. Le troisième cycle des filières médecine, pharmacie et odontologie</b>	<b>4</b>
<b>A. Le troisième cycle en médecine</b>	<b>4</b>
<b>B. Le troisième cycle en pharmacie</b>	<b>5</b>
1. Troisième cycle court	5
2. Troisième cycle long	7
<b>C. Le troisième cycle en odontologie</b>	<b>8</b>
1. Troisième cycle court	8
2. Troisième cycle long	8
<b>II. Pourquoi avoir un troisième cycle en maïeutique ?</b>	<b>9</b>
<b>A. Volume horaire</b>	<b>9</b>
<b>B. Élargissement des compétences</b>	<b>15</b>
<b>C. Statut de praticien.ne hospitalier.e</b>	<b>16</b>
<b>III. Organisation du troisième cycle de maïeutique</b>	<b>17</b>
<b>D. Bibliographie</b>	<b>19</b>

## I. Glossaire

**CCAM** : Classification Commune des Actes Médicaux

**CESRA** : Commission d'Enseignement Supérieur et de Recherche de l'ANESF

**DEDM** : Diplôme D'Etat de Médecine

**DES** : Diplôme d'Etat Spécialisé

**DFASMa** : Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

**DFASO** : Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques

**DFASP** : Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques

**DFGSMa** : Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques

**DFGSO** : Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques

**DFGSP** : Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques

**ECNi** : Epreuves classantes nationales informatisées

**IVG** : Interruption Volontaire de Grossesse

**PH** : Praticien.ne hospitalier.e

## II. Introduction

Cette fiche technique a été réalisée par la CESRA, afin de vous permettre de comprendre l'organisation des troisièmes cycles d'études dans les formations de pharmacie, odontologie et médecine, ainsi que les arguments en faveur d'un troisième cycle en maïeutique, et l'organisation que ce dernier pourrait avoir.

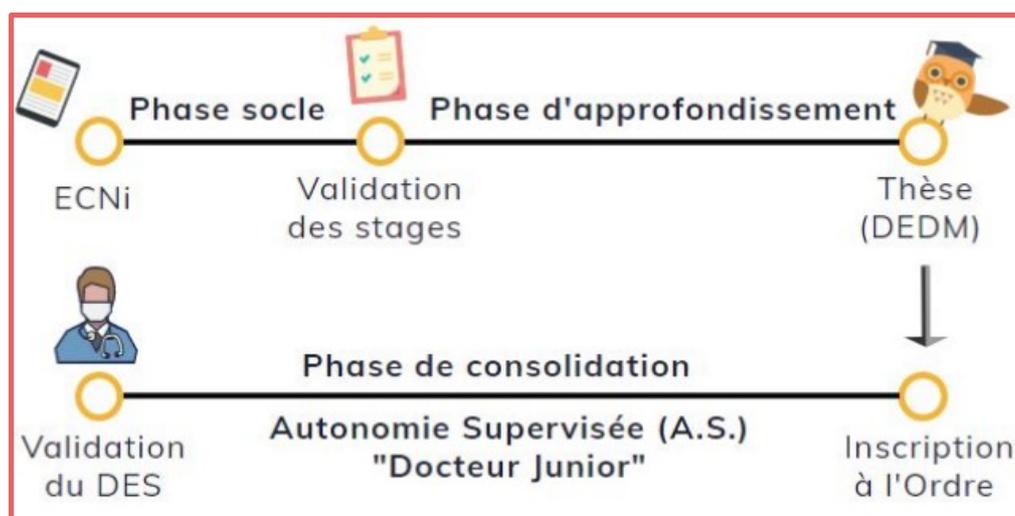
### III. Le troisième cycle des filières médecine, pharmacie et odontologie

#### A. Le troisième cycle en médecine

Le troisième cycle des études de médecine, en cours de réforme, constitue l'**internat** et s'organise désormais en trois phases :

- > La phase **socle**, d'une durée d'un an, permet l'acquisition des **connaissances de base** et des compétences transversales nécessaires à l'exercice de la spécialité. L'étudiant.e apprend à être interne. Le but est de bien se lancer dans son internat en comprenant le **rôle et les tâches propres à l'interne**, tout en apprenant à maîtriser l'environnement hospitalier. Cette phase est sanctionnée par une **évaluation des compétences acquises sur l'année** par l'étudiant.e.
- > La phase **d'approfondissement**, d'une durée de deux à trois ans selon les spécialités, a pour objectif l'**approfondissement des connaissances** et des compétences forgées par la diversité des patient.e.s rencontré.e.s, avec la possibilité d'effectuer une option/une Formation Spécialisée Transversale (FST). C'est au cours de la phase II qu'a lieu la **soutenance de la thèse d'exercice** (excepté pour la médecine générale, où la thèse peut être soutenue jusqu'à trois ans après la fin de la phase II).
- > La phase **de consolidation**, d'une durée d'un à deux ans, permet la mise en **autonomie** progressive de l'interne thésé.e appelé.e "docteur junior" obtenue par la consolidation de ses connaissances et compétences. Cette autonomie reste « **supervisée** » et un.e **senior est systématiquement disponible** si l'étudiant.e en exprime le besoin ou s'il.elle est en difficulté.

La durée du troisième cycle varie en fonction de la spécialité obtenue à l'issue des ECNi. Chaque phase est constituée de stages hospitaliers ou extra-hospitaliers en lien avec le projet professionnel et la spécialité de l'interne (1).



*Sources : Fiche technique R3C ANEMF*

*Le troisième cycle en médecine ne sera pas détaillé ici car ces détails de mise en place sont éloignés de ce qui pourrait convenir à la maïeutique.*

## B. Le troisième cycle en pharmacie

Le diplôme d'Etat de docteur en pharmacie est délivré après la soutenance avec succès d'une **thèse d'exercice** à l'issue :

- > Soit d'un **troisième cycle court** de deux semestres de formation au-delà du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques ;
- > Soit d'un **troisième cycle long** pour les étudiant.e.s reçu.e.s au concours de l'internat en pharmacie.

### 1. Troisième cycle court

Le troisième cycle court est accessible aux étudiant.e.s ayant obtenu le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques.

Le troisième cycle court a une durée de **deux semestres**. Les étudiant.e.s peuvent se spécialiser dès cette année pour un parcours d'officine ou d'industrie. Ainsi, ils et elles obtiendront un **DES officine** ou **industrie** à l'issue de ce troisième cycle court.

Ce dernier permet à l'étudiant.e :

- > D'approfondir les connaissances et les compétences afférentes à l'**orientation professionnelle** et au parcours de formation choisis et éventuellement de s'engager dans une spécialisation pharmaceutique particulière, spécifique à cette orientation professionnelle ;
- > De préparer sa thèse d'exercice en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.

Le troisième cycle court comprend des enseignements **théoriques**, dirigés et pratiques ainsi qu'un **stage** de pratique professionnelle **d'une durée de six mois** à temps plein accompli de manière continue.

Le stage de pratique professionnelle est accompli :

- > Soit dans une officine, une pharmacie mutualiste ou une pharmacie d'une société de secours minière, dont le.la titulaire ou le.la pharmacien.ne gérant.e sont agréé.e.s maîtres de stage, soit, à titre exceptionnel, dans une pharmacie à usage intérieur d'un établissement de santé ;
- > Soit dans un établissement pharmaceutique visé à l'article L. 5124-1 du code de la santé publique, soit dans un établissement industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation du.de la pharmacien.ne.

Le stagiaire reçoit une **indemnité mensuelle** de l'officine, de l'établissement industriel ou de la structure qui l'accueille (2).

## 2. Troisième cycle long

Les étudiant.e.s doivent passer le concours national d'internat afin d'être admis.e.s en troisième cycle long. Ce dernier a pour objectif l'acquisition de connaissances et de compétences à la fois transversales à toutes les spécialités et **spécifiques à la spécialité suivie** en mobilisant les savoirs et savoir-faire préalablement acquis au cours du deuxième cycle des études pharmaceutiques (3).

Le troisième cycle long est organisé en différentes spécialités, menant à des DES.

- > **DES Biologie Médicale** : ce parcours de quatre ans est commun aux étudiant.e.s en médecine et en pharmacie. Il s'organise en deux niveaux de deux ans.
  - Niveau 1 en 2 ans, où l'étudiant.e doit valider un semestre dans chacune des spécialités suivantes :
    - 1° Bactériologie et virologie ;
    - 2° Biochimie ;
    - 3° Hématologie.Un autre semestre est validé soit en immunologie, soit en parasitologie et mycologie.
  - Niveau 2 en 2 ans, où l'étudiant.e s'oriente soit vers la biologie polyvalente, soit vers la biologie spécialisée (4).
- > **DES Pharmacie Hospitalière** : ce parcours de quatre ans comporte 3 options précoces (*pharmacie hospitalière générale, développement et sécurisation des produits de santé et radiopharmacie*). Il est divisé en 3 phases : la phase socle de 2 ans, la phase d'approfondissement d'1 à 2 ans et la phase de consolidation d'un an. Chaque phase contient de multiples stages qui permettent de former des praticien.ne.s hospitalier.e.s et praticien.ne.s hospitalo-universitaires destiné.e.s à exercer la pharmacie en établissement de santé public ou privé, et des pharmacien.ne.s exerçant dans l'industrie des produits de santé ou des organismes de santé (5).
- > **DES Innovation pharmaceutique & recherche**, qui ne sera pas détaillé ici car 2020-2021 est sa dernière année d'application.

## C. Le troisième cycle en odontologie

En odontologie, le troisième cycle comprend :

- > Soit un cycle court de deux semestres de formation au-delà du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques, défini au présent arrêté ;
- > Soit un cycle long, de six à huit semestres de formation pour les étudiant.e.s reçu.e.s au concours de l'internat en odontologie ;
- > La soutenance de thèse d'exercice.

### 1. Troisième cycle court

Le troisième cycle court est accessible aux étudiant.e.s ayant obtenu le diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques.

Le troisième cycle court a une durée de **deux semestres** et est consacré à **l'approche globale du.de la patient.e** ainsi qu'à la **préparation à l'exercice autonome de la profession**. Les enseignements du troisième cycle court sont théoriques, dirigés, pratiques et cliniques et comportent l'accomplissement de stages.

Au cours des deux semestres de formation, les étudiant.e.s accomplissent des **stages hospitaliers**. Ils et elles peuvent aussi accomplir des stages hospitaliers **hors des structures hospitalières** d'odontologie. Aussi, une des périodes de stage peut être menée à **l'étranger**. Les étudiant.e.s accomplissent au cours du troisième cycle court un **stage actif** d'initiation à la vie professionnelle auprès d'un.e chirurgien.ne-dentiste, maître de stage agréé.

Le volume horaire du troisième cycle court est de **850 heures**, dont au moins 450 heures de stage hospitalier et 250 heures de stage auprès d'un praticien (6-7).

### 2. Troisième cycle long

Le troisième cycle long en odontologie, aussi appelé **internat**, est accessible par **concours national** aux étudiant.e.s ayant obtenu la validation du deuxième cycle des études odontologiques.

Les étudiant.e.s nommé.e.s à l'issue du concours en qualité d'interne en odontologie peuvent accéder à des formations qualifiantes de troisième cycle. Le choix de la formation et du centre hospitalier universitaire de rattachement est subordonné au rang de classement aux épreuves de l'internat.

A l'issue de l'internat et de la soutenance de thèse d'exercice, les internes obtiennent en plus du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire un diplôme mentionnant la **qualification obtenue** : DES chirurgie-orale, DES médecine bucco-dentaire, ou DES orthopédie dento-faciale (8).

## II. Pourquoi avoir un troisième cycle en maïeutique ?

### A. Volume horaire

En 2018, l'enquête bien-être menée par l'ANESF montrait des résultats alarmants : **7 étudiant.e.s sages-femmes sur 10 présentent des symptômes dépressifs, et 8 sur 10 se sentent plus stressé.e.s depuis le début de leurs études.**

Les témoignages recueillis à cette occasion mettaient en lumière la pression induite par l'organisation des études, considérée par les étudiant.e.s comme trop dense (9).

**PAROLES D'ESF**

« C'est le plus beau métier au monde mais les études, les stages, la charge de travail sont très dures à supporter. Il me reste 3 mois, j'ai failli tout lâcher il y a un mois, pourtant j'adore ce que je fais, mais la pression est parfois insoutenable. Je n'aurai pas refait ce choix si j'avais eu toutes les informations avant. »

**PAROLES D'ESF**

« Difficile de gérer l'accumulation des cours, les examens, les stages, les évaluations cliniques, les travaux écrits et oraux. Le tout en même temps avec peu de "vacances". Cela nous met dans une atmosphère de stress permanent et il est parfois difficile de faire face à une garde qui s'est mal passée ou à un examen moins bien réussi dans ces conditions. Et ça laisse peu de temps pour la vie personnelle. »

*Témoignages d'étudiant.e.s sages-femmes, Enquête Bien-être 2018, ANESF*

Nous avons donc réalisé un recensement des heures de cours et de stages dans différentes filières de santé afin de les comparer avec le volume horaire au cours des études maïeutique, afin de voir si nous avons plus d'heures de stage et de cours, ce qui justifierait l'instauration d'un troisième cycle pour alléger chaque année d'études, notamment.

	<b>Odontologie</b>	<b>Maïeutique</b>
<b>Bordeaux</b>	<p><b>DFGS02</b> Heures de cours : 535h Heures de stage : 0h Total : 535h</p> <p><b>DFGS03</b> Heures de cours : 838h Heures de stage : 20h Total : 858h</p> <p><b>DFAS01</b> Heures de cours : 415h Heures de stage : 604h Total : 1019h</p> <p><b>DFAS02</b> Heures de cours : 282h Heures de stage : 704h Total : 986h</p> <p><u>Total en 4 ans</u> : 3398h</p> <p>(13)</p>	<p><b>DFGSMa2</b> Heures de cours : 501h Heures de stage : 150h Total : 651h</p> <p><b>DFGSMa3</b> Heures de cours : 285h Heures de stage : 910h Total : 1195h</p> <p><b>DFASMa1</b> Heures de cours : 319h Heures de stage : 770h Total : 1089h</p> <p><b>DFASMa2</b> Heures de cours : 459h Heures de stage : 980h Total : 1439h</p> <p><u>Total en 4 ans</u> : 4374h</p> <p>(14)</p>
<b>Clermont-Ferrand</b>	<p><b>DFGS02</b> Heures de cours : 550h + 1 semaine de stage</p> <p><b>DFGS03</b> Heures de cours : 637h + 4 semaines de stage</p> <p>5 semaines de stage de 35h = 175h</p> <p><b>DFAS01</b></p>	<p><b>DFGSMa2</b> Heures de cours : 527h Heures de stage : 280h Total : 807h</p> <p><b>DFGSMa3</b> Heures de cours : 395h Heures de stage : 840h Total : 1235h</p> <p><b>DFASMa1</b></p>

	<p>Heures de cours : 351h Heures de stage : 340h Total : 691h</p> <p><b>DFASO2</b> Heures de cours : 320h Heures de stage : 500h Total : 820h</p> <p><u>Total en 4 ans</u> : 2873h</p> <p>(15)</p>	<p>Heures de cours : 425h Heures de stage : 840h Total : 1264h</p> <p><b>DFASMa2</b> Heures de cours : 236h Heures de stage : 980h Total : 1216h</p> <p><u>Total en 4 ans</u> : 4522h</p> <p>(16)(17)</p>
<b>Lyon</b>	<p><b>DFGSO2</b> Heures de cours : 322h Heures de stage : 50h Total : 372h</p> <p><b>DFGSO3</b> Heures de cours : 374,5h + 4 semaines de stage (=140h)</p> <p><b>DFSAO1</b> Heures de cours : 446h Heures de clinique : 459h Heures de stage : 50h et 10,5 jours de stage Total : 955h + 10,5j de stage (=73,5h)</p> <p><b>DFSAO2</b> Heures de cours : 422,5h Heures de clinique : 573h Total : 995,5h</p> <p><u>Total en 4 ans</u> : 2910,5h</p> <p>(18)</p>	<p><b>DFGSMa2</b> Heures de cours : 616h Heures de stage : 350h Total : 966h</p> <p><b>DFGSMa3</b> Heures de cours : 367h Heures de stage : 786h Total : 1156h</p> <p><b>DFASMa1</b> Heures de cours : 379h Heures de stage : 840h Total : 1219h</p> <p><b>DFASMa2</b> Heures de cours : 261h Heures de stage : 1015h Total : 1276h</p> <p><u>Total en 4 ans</u> : 4560h</p> <p>(19)(20)(21)(22)</p>

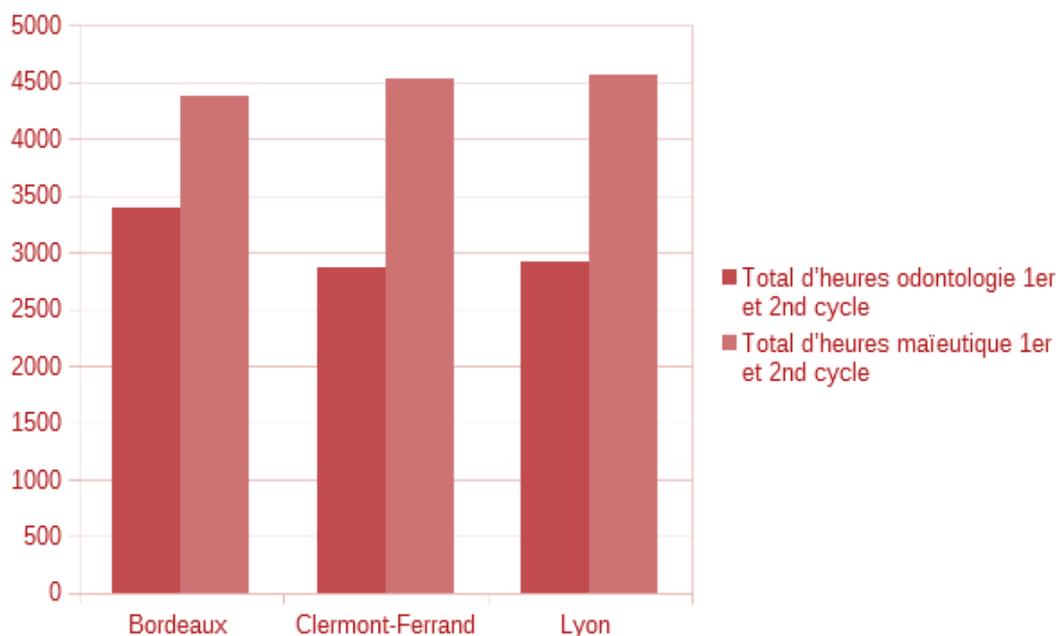
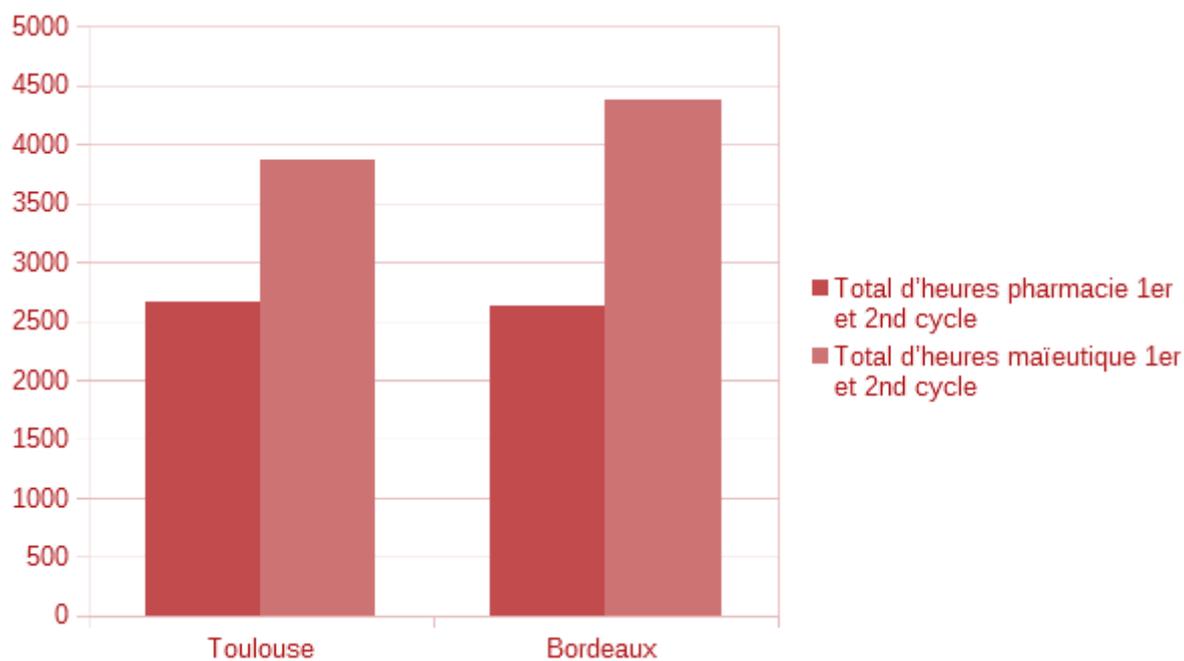


Diagramme de comparaison des volumes horaire en odontologie et en maïeutique au cours des deux premiers cycles d'études

	Pharmacie	Maïeutique
<b>Clermont-Ferrand</b>	<p><b>DFGSP2</b> Heures de cours : 480h Heures de stage : 4 semaines (4 x 35h = 140h) Total : 620h</p> <p><b>DFGSP3</b> Heures de cours : 470,5h Durée de stage : minimum une semaine (= 35h) Total : 505,5h au minimum</p> <p><b>DFASP1</b> <u>Parcours officine:</u> Heures de cours : 438,5h Durée de stage : minimum une semaine (= 35h) Total : 473,5h minimum</p> <p><b>DFASP2</b> <u>Parcours officine :</u></p>	<p><b>DFGSMa2</b> Heures de cours : 527h Heures de stage : 280h Total : 807h</p> <p><b>DFGSMa3</b> Heures de cours : 395h Heures de stage : 840h Total : 1235h</p> <p><b>DFASMa1</b> Heures de cours : 425h Heures de stage : 840h Total : 1264h</p> <p><b>DFASMa2</b> Heures de cours : 236h Heures de stage : 980h Total : 1216h</p> <p><u>Total en 4 ans : 4522h</u></p>

	<p>Heures de cours : 200h                  Heures de stage: 4 stages                  permettant d'obtenir 30 ECTS =                  825h. <i>1ECTS = 25 à 30h de travail.</i>                  Total : 1025h</p> <p><u>Total en 4 ans: 2624h</u>                  (23)(24)</p>	(25)(26)(27)
--	--	--------------

	Pharmacie	Maïeutique
<b>Toulouse</b>	<p><b>DFGSP2</b>                  Heures de cours : 601,5h                  Heures de stage : 140h                  Total : 741,5h</p> <p><b>DFGSP3</b>                  Heures de cours : 529h                  Heures de stage : 70h                  Total : 599h</p> <p><b>DFASP1</b>  <u>Parcours Officine</u>                  Heures de cours : 544,5h                  Heures de stage : 70h                  Total : 614,5h</p> <p><b>DFASP2</b>  <u>Parcours Officine</u>                  Heures de cours : 330h                  Heures de stage : 375 h                  Total : 705h</p> <p><u>Total en 4 ans parcours officine :</u>                  2660h</p> <p>(28)(29)</p>	<p><b>DFGSMa2</b>                  Heures de cours : 456,5h                  Heures de stage : 315h                  Total : 771,5h</p> <p><b>DFGSMa3</b>                  Heures de cours : 253,5h                  Heures de stage : 840h                  Total : 1093,5</p> <p><b>DFASMa1</b>                  Heures de cours : 335h                  Heures de stage : 630h                  Total : 965h</p> <p><b>DFASMa2</b>                  Heures de cours : 168,5h                  Heures de stage : 875h                  Total : 1043,5h</p> <p><u>Total en 4 ans :</u> 3873,5h</p> <p>(30)</p>



*Diagramme de comparaison des volumes horaire en pharmacie et en maïeutique au cours des deux premiers cycles d'études*

Ce recensement nous permet de constater par des valeurs chiffrées que les études de maïeutique sont significativement plus denses que celles d'odontologie et de pharmacie prises ici comme exemple. Le troisième cycle en maïeutique permettrait alors de mieux répartir les cours et les stages sur cinq années, afin d'améliorer la qualité de vie et la santé mentale des étudiant.e.s sages-femmes.

## B. Élargissement des compétences

L'Etat accorde régulièrement de nouvelles compétences aux sages-femmes. Depuis **2016** avec la loi n°2016-41 de modernisation du système de santé (loi Touraine), les sages-femmes sont autorisées à **prescrire et pratiquer la vaccination** du nouveau-né et de son entourage (selon une [liste fixée sur arrêté du ministre de la santé \(lien\)](#)). Aussi, elles.ils peuvent réaliser **l'interruption volontaire de grossesse par voie médicamenteuse** (31). Depuis **2019**, par application de l'Avenant n°4 à la Convention Nationale des Sages-Femmes, les sages-femmes ont **accès aux cinq cotations de la CCAM pour les échographies gynécologiques** centrales pour la santé gynécologique des femmes (32)(33).

Cette année deux nouvelles compétences ont été votées dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale **2021**. Ainsi les sages-femmes ont obtenu la **prolongation de l'expérimentation des maisons de naissance** (article 58) et **l'expérimentation de 3 ans pour l'IVG chirurgical jusqu'à 10 SA** avec une formation obligatoire (article 70) (34).

En plus de ces avancées, l'accord d'autres compétences est en cours de discussion au Parlement comme le statut de sage-femme référente (un statut basé sur celui du médecin traitant), l'allongement des arrêts de travail (déjà adopté à l'Assemblée Nationale) ainsi que la prescription de recherche d'IST pour les partenaires des patientes (également adopté à l'Assemblée) (35).

L'obtention de toutes ces nouvelles compétences peut être vu comme une évolution positive de la profession et vise entre autres à une meilleure prise en charge des femmes et reconnaissance du métier.

Cependant notre **maquette n'est pas adaptée** à ces changements puisque les dernières versions des arrêtés cadrant nos études datent respectivement de 2011 et 2013 (36)(37). **Ces nouvelles compétences correspondent à de nouveaux apprentissages** pour les étudiant.e.s dont la maquette de **formation est déjà dense**. Cela constitue un argument supplémentaire en faveur du troisième cycle.

## C. Statut de praticien.ne hospitalier.e

Actuellement, les professions bénéficiant du statut de praticien.ne hospitalier.e sont celles de médecin, chirurgien, psychiatre, spécialiste, biologiste, pharmacien ou odontologiste des hôpitaux. Les sages-femmes ne bénéficient pas de ce statut, elles font partie de la fonction publique hospitalière (FPH). La FPH comprend les **personnels non médicaux** tel que les technicien.ne.s, le personnel **administratif** et **paramédical**. Or, selon le Code de la Santé Publique, les sages-femmes figurent parmi les professions médicales (38)(39).

Force est de constater que les professions ayant accès au **statut de praticien hospitalier** sont celles dont les formations sont organisées sur **trois cycles**. Le troisième cycle en maïeutique nous permettrait ainsi d'avoir un nouvel **argument en faveur de notre accès au statut de PH**, et donc d'avoir une meilleure reconnaissance de notre profession.

De plus, les professions bénéficiant de ce statut ont accès à la **bi-appartenance**, et peuvent ainsi être enseignant.e-chercheur.se et clinicien.ne, ce qui n'est pas possible pour les sages-femmes qui se voient à l'issue de leur parcours de recherche, devoir choisir entre leur pratique clinique ou la recherche.

### III. Organisation du troisième cycle de maïeutique

Au vu du **volume horaire important** des étudiant.e.s en maïeutique par rapport à leurs camarades d'autres formations de santé, l'instauration d'un troisième cycle permettrait de mieux répartir l'apprentissage sur six ans et d'ainsi préserver la **santé mentale** des étudiant.e.s sages-femmes.

Aussi, cela permettrait de **développer les connaissances et compétences** des étudiant.e.s sages-femmes sur des sujets centraux de leur future pratique, telle que la gynécologie, l'orthogénie, l'allaitement, la salutogenèse<sup>1</sup>, l'accouchement physiologique, la sociologie ou la recherche. Cela est pertinent au regard du développement des compétences des sages-femmes que nous connaissons et auquel les étudiant.e.s doivent être formé.e.s.

A l'instar du troisième cycle des filières médecine, pharmacie et odontologie, le troisième cycle en maïeutique pourrait permettre d'aboutir à des DES, **diplômes d'Etat spécialisés**, plus proche du **projet professionnel** de l'étudiant.e.

Ainsi, nous pouvons imaginer les DES suivants :

- > Pratique hospitalière
- > Pratique libérale
- > Maison de naissance, accouchement à domicile
- > Echographie

Le troisième cycle permettrait d'effectuer un **stage de six mois** intégralement dans une structure en lien avec la spécialisation souhaitée, afin d'avoir les clés nécessaires à l'exercice de la profession.

A l'issue de ses études, l'étudiant.e sage-femme soutiendra une **thèse d'exercice** (à ne pas confondre avec la thèse doctorale permettant de faire de la recherche), élément de validation qui lui permettra d'obtenir son DES, comme l'est le mémoire pour l'obtention du DE.

---

<sup>1</sup> La salutogenèse regroupe l'ensemble des facteurs favorisant la santé et le bien-être.

**Pour information :**

La thèse consiste en un **mémoire dactylographié**, préparé sous la conduite d'un directeur de thèse.

La thèse peut porter sur :

- > L'analyse d'une thématique selon les principes de la médecine fondée sur la preuve
- > La rédaction d'un protocole de recherche clinique ou d'une action de santé publique et/ou d'une présentation de résultats ;
- > Les activités réalisées au cours d'un stage dans une structure de recherche ;
- > Sur l'analyse d'un ou de plusieurs cas cliniques « originaux » ou de données extraites de dossiers médicaux ;
- > Sur une recherche expérimentale et/ou clinique ;
- > Sur l'évaluation des pratiques professionnelles.

Le dépôt du sujet de thèse peut se faire avant l'entrée en troisième cycle court. (6)

Pour comparaison, un **mémoire de sage-femme** est défini ainsi (40) : *“un mémoire dactylographié individuel, rédigé sous la responsabilité d'un directeur de mémoire.*

*L'élaboration du mémoire nécessite la mobilisation de connaissances méthodologiques, de savoirs professionnels, de capacités d'analyse, de synthèse, d'évaluation et d'autonomie. En fonction de leur projet professionnel, les étudiants rédigent un mémoire soit à orientation professionnelle, soit à orientation recherche.*

*Le sujet traité est proposé par l'équipe pédagogique, à laquelle peut s'adjoindre une personnalité extérieure qualifiée dans le domaine étudié, et approuvé par le responsable de la structure de formation. Il est en lien avec la maïeutique dans le domaine de la périnatalité et de la santé gynécologique des femmes. Il peut aborder notamment des aspects médicaux, sociaux, psychologiques, juridiques, déontologiques, éthiques ou historiques en prenant appui sur les méthodes et les outils de recherche enseignés.”*

L'organisation précise des DES vous sera présentée dans une contribution au printemps 2021.

## D. Bibliographie

- (1) <https://drive.google.com/file/d/1N8gCAkLNiyg1ChZAdDiiMXRkq5kXmZ7F/view>
- (2) <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000027358095/2020-03-05/>
- (3) <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039184807/>
- (4) [https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=D627BBDD2A567EB4639FDDBD55251F3A.tplgfr22s\\_2?idSectionTA=LEGISCTA000027864801&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20200423](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=D627BBDD2A567EB4639FDDBD55251F3A.tplgfr22s_2?idSectionTA=LEGISCTA000027864801&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20200423)
- (5) <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039184807/>
- (6) <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027343802/2020-12-12/>
- (7) [https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid\\_bo=71552&cbo=1](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=71552&cbo=1)
- (8) [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000020892332](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000020892332)
- (9) <http://anesf.com/index.php/bien-etre-etudiant-e-s/enquete-nationale/>
- (10) [http://formations.univ-brest.fr/fr/index/sciences-technologies-sante-STS/de-docteur-en-medecine-IB/diplome-de-formation-generale-en-sciences-odontologiques-program-fr\\_rne\\_0290346u\\_prog20806.html](http://formations.univ-brest.fr/fr/index/sciences-technologies-sante-STS/de-docteur-en-medecine-IB/diplome-de-formation-generale-en-sciences-odontologiques-program-fr_rne_0290346u_prog20806.html)
- (11) [http://formations.univ-brest.fr/fr/index/sciences-technologies-sante-STS/de-docteur-en-medecine-IB/diplome-de-formation-generale-en-sciences-maieutiques-program-fr\\_rne\\_0290346u\\_prog20817.html](http://formations.univ-brest.fr/fr/index/sciences-technologies-sante-STS/de-docteur-en-medecine-IB/diplome-de-formation-generale-en-sciences-maieutiques-program-fr_rne_0290346u_prog20817.html)
- (12) <http://formations.univ-brest.fr/fr/index/sciences-technologies-sante-STS/diplome-de-formation-appfondie-en-sciences-maieutiques-dfasma-ZS/diplome-de-formation-appfondie-en-sciences-maieutiques-program-diplome-de-formation-appfondie-en-sciences-maieutiques.html>
- (13) <http://sante.u-bordeaux.fr/content/download/107026/807066/version/1/file/MCC%202020%20VERSION%20FINALE%20CONSEIL%20COLLEGE.pdf>
- (14) <http://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Maieutique-sage-femme>
- (15) <https://odontologie.uca.fr/formation/calendrier-et-modalites-de-contrôle-des-connaissances>
- (16) [https://drive.google.com/file/d/1NpMPJRsqUb49aKlVi5\\_rvXn1wkLfa-C9/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1NpMPJRsqUb49aKlVi5_rvXn1wkLfa-C9/view?usp=sharing)
- (17) <https://drive.google.com/file/d/12xZ->

- [c2JgT65LdbzVtHOzIPrYrzFXWzf /view?usp=sharing](https://c2JgT65LdbzVtHOzIPrYrzFXWzf/view?usp=sharing)
- (18) <https://odontologie.univ-lyon1.fr/formation/formation-initiale>
- (19) [https://drive.google.com/file/d/1yQ1GDT\\_BCXIQYPRgRLArmqTyccjhrwWe/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1yQ1GDT_BCXIQYPRgRLArmqTyccjhrwWe/view?usp=sharing)
- (20) <https://drive.google.com/file/d/1Jr-PkIKOHdRdjWJQuuyQuMrr-9yjXQGU/view?usp=sharing>
- (21) [https://drive.google.com/file/d/1JE2qJen-4zmNUOtF8tyTFhqpKLLyh\\_Jl/view?sp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1JE2qJen-4zmNUOtF8tyTFhqpKLLyh_Jl/view?sp=sharing)
- (22) <https://drive.google.com/file/d/1tflKSpk-p51kUJoaBCuIHQVT3z728Ea3/view?usp=sharing>
- (23) [https://pharmacie.uca.fr/medias/fichier/mccc-1er-cycle-dfgsp-2020-2021\\_1603088624349-pdf?ID\\_FICHE=15247&INLINE=FALSE](https://pharmacie.uca.fr/medias/fichier/mccc-1er-cycle-dfgsp-2020-2021_1603088624349-pdf?ID_FICHE=15247&INLINE=FALSE)
- (24) [https://pharmacie.uca.fr/medias/fichier/mccc-2eme-cycle-et-3eme-cycle-court-dfasp-et-6eme-annee-2020-2021-v2\\_1603096773017-pdf?ID\\_FICHE=15247&INLINE=FALSE](https://pharmacie.uca.fr/medias/fichier/mccc-2eme-cycle-et-3eme-cycle-court-dfasp-et-6eme-annee-2020-2021-v2_1603096773017-pdf?ID_FICHE=15247&INLINE=FALSE)
- (25) [https://drive.google.com/file/d/1NpMPJRsqUb49aKlVi5\\_rvXn1wkLfa-C9/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1NpMPJRsqUb49aKlVi5_rvXn1wkLfa-C9/view?usp=sharing)
- (26) [https://drive.google.com/file/d/12xZ-c2JgT65LdbzVtHOzIPrYrzFXWzf /view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/12xZ-c2JgT65LdbzVtHOzIPrYrzFXWzf/view?usp=sharing)
- (27) <https://medecine.uca.fr/actualites-et-formation/cursus-en-sciences-maieutiques>
- (28) <https://pharmacie.univ-tlse3.fr/dfgsp-diplome-de-formation-generale-en-sciences-pharmaceutiques>
- (29) <https://pharmacie.univ-tlse3.fr/dfasp-diplome-de-formation-appfondie-en-sciences-pharmaceutiques>
- (30) <https://drive.google.com/drive/folders/1bGMmruOzcOrtTCo2pLT4ODFe0XWykc1b?usp=sharing>
- (31) <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000031912641/>
- (32) <https://static.cnsf.asso.fr/wp-content/uploads/2019/09/Avenant-4-convent-SF-11-oct-2017.pdf>
- (33) <https://www.onssf.org/etre-sage-femme/cotations-ccam/>
- (34) <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042665307/2020-12-19/>
- (35) <http://www.ordre-sages-femmes.fr/actualites/point-detape-sur-les-evolutions-legislatives-concernant-les-sages-femmes/>

- (36) [https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid\\_bo=57109&cbo=1](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=57109&cbo=1)
- (37) [https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid\\_bo=70987&cbo=1](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=70987&cbo=1)
- (38) [https://fr.wikipedia.org/wiki/Praticien\\_hospitalier](https://fr.wikipedia.org/wiki/Praticien_hospitalier)
- (39) [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006072665/LEGISCTA000006140625/2016-01-28/#LEGISCTA000006140625](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072665/LEGISCTA000006140625/2016-01-28/#LEGISCTA000006140625)
- (40) <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027231825/2020-12-27/>